



Ville de Piraé
POLYNÉSIE FRANÇAISE TAHITI

Cachet S.A.I.D.V. :

Subdivision Administrative des Iles du Vent
ARRIVÉE LE

19 OCT. 2017

N° / IDV

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DELIBERATION N° 086 /2017 DU 17 OCTOBRE 2017

Approuvant l'acquisition d'un Véhicule de Secours et d'Assistance Aux Victimes (VSAV).

Date de convocation : 10 octobre 2017		L'an deux mille dix-sept, le dix-neuf octobre, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Madame Yvette LICHTLE, 1 ^{er} adjoint au maire.							
Date d'affichage : 10 octobre 2017									
Date d'affichage du compte-rendu : 19 octobre 2017									
Date d'affichage de la présente délibération : 19 OCT. 2017									
Résultats des votes :	VOTANTS	28	Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'une secrétaire de séance. Madame Eliane LECHENE a été désignée pour remplir cette fonction.						
	POUR	28							
	CONTRE	00							
	ABSTENTION	00							
La délibération est adoptée à l'unanimité.			<table border="1"> <tr> <td>ELUS EN EXERCICE</td> <td>33</td> </tr> <tr> <td>PRESENTS</td> <td>19</td> </tr> <tr> <td>PROCURATION</td> <td>09</td> </tr> </table>	ELUS EN EXERCICE	33	PRESENTS	19	PROCURATION	09
ELUS EN EXERCICE	33								
PRESENTS	19								
PROCURATION	09								

	Présent	Absent	Procuration à
M. Edouard FRITCH		X	
Mme Yvette LICHTLE née BOHL	X		
M. Abel TEMARII		X	
Mme Marie Madeleine MAO		X	Miriama MACE
M. Félix ATEM	X		
Mme Lorraine HUNTER née MO TAM PO	X		
M. Heimana TAURAA	X		
Mme Eliane LECHENE née LAUZUN	X		
M. Yvonnick RAFFIN		X	Eliane LECHENE
Mme Yvannah TIXIER née POMARE		X	
M. Jean CHICOU	X		
Mme Miriama MACE	X		
M. Jean-Claude PAQUIER		X	Irvine PARO
Mme Doris RAUFEA née DROLLET	X		
M. Léon MAKE	X		
Mme Maire SVARC	X		
M. Christophe TAURAA	X		
M. Samuel MOO SUNG	X		
M. Maono TERE		X	
M. Christophe TEAO	X		
Mme. Riveta URAHUTIA		X	Heimana TAURAA
M. Milton PARAUE	X		
Mme Taiana TEPU née THUNOT		X	
Mme Turere FOLIAKI née BAMBRIDGE	X		
Mme Rosana TEHOIRI	X		
M. Kapo MOU KAM TSE		X	Turere FOLIAKI
Mme Keehi WONG		X	Milton PARAUE
M. Raiarii TETOOFA		X	Christophe TEAO
M. Irvine Tekohututoua PARO	X		
Mme Béatrice VERNAUDON		X	Maiana BAMBRIDGE
Mme Maiana BAMBRIDGE	X		
M. Théodore TETUAETARA		X	Thilda HAREHOE
Mme Thilda HAREHOE née GARBUTT	X		
TOTAL	19	14	9 procurations

DELIBERATION N° 086 /2017 DU 17.10.2017

Approuvant l'acquisition d'un Véhicule de Secours et d'Assistance Aux Victimes (VSAV)

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE PIRAE

- VU la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée, portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004, complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- VU le code général des collectivités territoriales applicable en Polynésie française ;
- VU l'arrêté n° 173/AA du 30 janvier 1965 instituant la commune de Pirae ;
- VU les explications fournies par Madame Yvette LICHTLE, 1er adjoint au maire ;

Exposé des motifs :

Le secours à victimes (malaises, suicides, accidents à domicile, les accidents de la circulation et les aides à la personne tels que le transport de femmes enceintes ou de malades) représente 90% de l'activité opérationnelle du centre d'incendie et de secours (CIS) de la commune de Pirae. Un Véhicule de Secours et d'Assistance Aux Victimes (VSAV) est le moyen utilisé pour ce type d'intervention.

L'actuel VSAV du CIS est âgé de 10 ans et malgré l'entretien régulier dont il a fait l'objet, il génère une maintenance mécanique coûteuse et contraignante en raison :

- de nombreuses pannes au niveau de sa motorisation ;
- d'une climatisation fréquemment défectueuse, alors qu'obligatoire pour le respect des conditions d'hygiène requises, entraînant ainsi l'immobilisation du véhicule à chaque réparation.

En outre, en vue de l'organisation des championnats du monde de vitesse en 2018 qui se dérouleront dans la commune de Pirae, le CIS devra apporter aux athlètes, au public et surtout à la population une réponse opérationnelle adaptée.

C'est pourquoi il est proposé de renouveler le parc roulant du CIS en procédant à l'acquisition d'un nouveau VSAV.

A cet effet, il est proposé d'adresser une demande de financement auprès du fonds intercommunal de péréquation (FIP), à hauteur de 80% du montant total de l'acquisition estimée à 22.620.000 F CFP TTC, ainsi que d'autoriser le maire à signer la convention de financement et prendre toute décision utile à l'exécution et au règlement de celle-ci.

Après en avoir délibéré en sa séance du 17.10.2017 ;

ADOPTE :

Article 1^{er} : Le projet de renouvellement d'un véhicule de Secours et d'Assistance Aux Victimes (VSAV) est approuvé.

Article 2 : Le montant total de l'opération est arrêté à vingt-deux millions six cent vingt mille francs pacifique (22.620.000F CFP), TVA incluse.

Article 3. : Le plan de financement est arrêté comme suit :

Projet d'Acquisition d'un Véhicule de Secours et d'Assistance Aux Victimes (VSAV)		
	Montant en FCFP TTC	
Fonds Intercommunal de Péréquation (FIP)	18.096.000	80%
Commune	4.524.000	20%
TOTAL	22.620.000	100%

Article 4. : Conformément aux dispositions de l'article R.421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de la Polynésie française peut être saisi par la voie du recours formée contre le présent acte, dans un délai de deux (2) mois à compter de sa date de publication.

Article 5. : Le directeur général des services, le chef du service de la sécurité publique et civile et le chef du service des ressources sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération, qui sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

Le Maire,
Pour le maire empêché
Le 1^{er} Adjoint,

Mme Yvette LICHTLE
Edouard FRITCH


Acte rendu exécutoire après envoi à la Subdivision administrative
Le..... **1.9 OCT. 2017** et publication du **1.9 OCT. 2017**

Pour le maire empêché
Le 6^{ème} Adjoint,

M. Heimana TUURAA
Edouard FRITCH
Le Maire
